

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

A la suite d'une convocation du mardi 23 septembre 2025, les membres du Comité syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 29 septembre 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **30**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Grégoire LEININGER, Gilbert SCHUH, Laurent MENIERE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Freddy LITTY, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Marc FRIEDRICH, Simone RAMSAIER, Ginette MAGRAS, Salvatore FIORETTTO, Pierre THIL, Jean-Luc JEHIN.

- Dont représentés par son suppléant :

Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ Excusés ayant donné procuration : **5**

Madame, Messieurs René STEINER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Roland ROTH, Dominique LIMBACH a donné procuration à Hubert BOURING, Bernard COLBUS a donné procuration à Ginette MAGRAS, Roselyne DA SOLLER a donné procuration à Philippe SCHUTZ.

✓ Excusés : **14**

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Bernard TREUVELOT, Gabriel WALKOWIAK, Durkut CAN, Gabriel GLATH, Marc SENE, Jean-Paul TINNES, Emmanuel THIRY, Dominique SCHOULLER, André DUPPRE, Jean-Claude HUBERT, ROMANG Joël, Serge STEBLER, François GATTI.

✓ Absents : **6**

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Roland GLODEN, Bernard PETRY, Cathia HEIM, David SUCK

03. FILIERES

OBJET : MISE EN PLACE NOUVELLE FILIERE / POLYSTYRENE EXPANSE (PSE)

Le Comité syndical,

Le polystyrène expansé (PSE) est un déchet qui, à ce jour, n'est repris par aucune Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Il s'agit principalement d'éléments de calage dans les cartons d'emballages ainsi que de caisses issues de la restauration.

Considérant que le PSE est actuellement :

- soit déposé dans la benne de tout-venant en déchèterie. Du fait de son volume important et de sa faible densité, il engendre un remplissage rapide des bennes sans optimisation du transport, avec un coût élevé rapporté à la tonne ;
- soit laissé dans les cartons d'emballage par les usagers, ce qui provoque des refus de tri nécessitant des opérations supplémentaires de contrôle et de retrait avant la mise en balle des cartons.

Il est proposé que le Sydeme, dans le cadre de sa compétence traitement, déploie une filière de valorisation du PSE sur la base du volontariat, notamment en déchèterie, en fonction des espaces disponibles.

Pour cela, le Président propose de contractualiser avec :

- **Valorplast**, organisation privée à but non lucratif spécialisée dans la recherche de solutions de régénération pour les plastiques non encore couverts par une REP ;
- **Knauf**, entreprise spécialisée dans les solutions d'aménagement intérieur et d'isolation, disposant de 16 sites de recyclage, dont celui de Schweighouse-sur-Moder, le plus proche du territoire.

Le PSE serait collecté dans des sacs de 1 000 litres. Une collecte serait déclenchée à partir de 20 sacs, et réalisée sous 10 jours, avec un acheminement en camion vers le site de recyclage.

Le contrat sera conclu pour la période du **1er octobre 2025 au 31 décembre 2027**, avec possibilité de reconduction du contrat.

Les modalités financières seraient les suivantes :

- l'achat des sacs de 1 000 litres serait à la charge des collectivités. Le Sydeme mutualisera la commande et refacturerait les sacs à prix coûtant aux collectivités participantes, dans le cadre des prestations optionnelles, sur facturation mensuelle ;
- le tarif de reprise du PSE serait fixé à **55 € / tonne**, incluant transport et traitement. Le Sydeme réglerait annuellement Valorplast et assurerait le versement des recettes aux collectivités adhérentes, au prorata du nombre de sacs collectés sur leur territoire. Les recettes issues du retrait du PSE dans les balles de carton resteraient affectées au Sydeme.

Des pénalités sont prévues en cas de non-conformité ou de non-respect des conditions de collecte. Celles-ci sont détaillées dans le contrat. Le cas échéant, elles seront adressées par Valorplast au Sydeme et refacturées par le syndicat à la collectivité concernée, à prix coûtant dans le cadre des prestations optionnelles selon une facturation mensuelle.

Après avis des membres du Bureau et de la Commission finances lors de leur réunion du 15 septembre 2025 ;

ENTENDU le rapport du Président ROTH ;

Délibère par :

35 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'autoriser le Sydeme à prendre la compétence du polystyrène expansé (PSE) ;
- D'approuver les règles de répartition des recettes PSE sur le prorata du nombre de sacs collectées pour chaque adhérent participant ;
- De maintenir l'affectation des recettes issues au retrait du PSE lors de la mise en balle du carton ;
- D'inscrire les recettes aux budgets 2025 et suivants ainsi que les versements qui y seront associés ;
- D'autoriser le Président à signer tout document pour le traitement du PSE ;
- D'inscrire, aux budgets 2025 et suivants, les dépenses relatives à l'achat des sacs et aux pénalités éventuelles ainsi que les refacturations qui y seront associés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 29 septembre 2025

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération, **13 OCT. 2025**
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

